

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 9 DECEMBRE 2015

Ouverture : 20h00

Local : Casino

Présence : 65 personnes

Présidence de M. Léo FARQUET, Président.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette Assemblée. Il excuse l'absence de M. le conseiller Nicolas Dupont, malade. Il profite de saluer la presse écrite et les représentants de Télésaxon, tout en félicitant ces derniers pour l'excellent travail accompli durant l'année.

Il donne connaissance des faits marquants suivants :

- la vente des Floralies et des terrains qui l'entourent,
- la nomination de M. Raoul Vaudan au poste de Chef de l'État-major en cas de catastrophe (EMC) et de M. Christian Fagherazzi au poste de remplaçant du chef EMC,
- l'intervention, avec les communes du District de Martigny, auprès de l'Etat du Valais pour réclamer les 4 millions de subventions cantonales qui nous sont dus,
- l'ouverture du Centre d'Accueil pour Adultes en Difficulté au printemps 2016,
- l'inauguration le 14 décembre de la nouvelle ligne Car Postal créée sur la rive gauche du Rhône suite aux contacts que la Municipalité a eus avec la Confédération,
- la rentrée scolaire prévue le 4 janvier 2016 dans les nouveaux locaux du C.O. Fully-Saxon,
- le retour de la concordance au sein du Conseil fédéral.

Ordre du jour :

1. Protocole de l'Assemblée Primaire du 15 juin 2015
2. Budget 2016
3. Approbation du budget 2016
4. Planification financière 2016-2019
5. Règlement d'eau potable : modification des fourchettes
6. Règlement des Eaux usées : modification des fourchettes
7. Divers

1. PROTOCOLE DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 15 JUIN 2015

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

2. BUDGET 2016

M. le Vice-Président Roth commente les comptes de fonctionnement de la gestion ordinaire et des services autofinancés.

Il donne connaissance des principaux investissements prévus en 2016.

Le budget présente une marge d'autofinancement des comptes ordinaires de Fr. 2'936'700.00, des investissements nets de Fr. 2'670'400.00 et des amortissements de Fr. 2'747'800.00. En ce qui concerne les services autofinancés, la marge d'autofinancement est de Fr. 1'275'300.00, les investissements nets de Fr. 1'161'000.00 et les amortissements de Fr. 378'400.00.

Répondant à une question de **Mme Annik Haarsma** le Président précise que pour bénéficier d'une ligne Car Postal dans les Mayens, il faut justifier un nombre suffisant d'habitants ainsi que des ressources financières importantes. Ces conditions ne sont pas remplies ni par la Confédération, ni par le Canton et ni par la Commune. Cette dernière a néanmoins pu bénéficier d'une modification de la ligne de car Martigny-Sion pour permettre une liaison rive gauche/rive droite ainsi qu'à nos élèves de se déplacer au C.O. de Fully.

Répondant à une demande de **M. Jean-François Carron** concernant le nombre d'enfants transportés, M. le conseiller Birrer fait savoir que 81 enfants étaient transportés l'année passée. Au vu de la nouvelle réorganisation des transports scolaires, 30 élèves sont actuellement transportés, ce qui a permis d'économiser environ Fr. 15'000.00.

Le Président complète l'information en précisant que le Conseil communal n'a fait qu'appliquer les dispositions légales ainsi que les directives du Chef du Département, M. Oskar Freysinger. Il rappelle que le périmètre a été établi de manière scientifique et que les élèves résidant à moins de 30 minutes à pied de l'école ne peuvent pas bénéficier des transports scolaires. Il profite de remercier la Directrice des Ecoles qui a brillamment organisé des pédibus.

M. Jean-Pierre Germanier s'inquiète des problèmes de sécurité pour les enfants des Mayens qui devraient cheminer le long de la route cantonale pour se rendre à l'école.

M. Frédéric Vouillamoz propose que les élèves du Cycle prennent le train jusqu'à Charrat, puis qu'ils se déplacent à pied de Charrat à Fully. Au nom du Conseil, le Président prend acte de cette proposition.

Répondant à une intervention de **Mme Annik Haarsma** au sujet des coûts d'entretien de la route des Mayens suite au passage du Rallye International du Valais et de la circulation de camions à fort tonnage, le Président précise que la Municipalité ne connaît pas le coût exact de ces frais, étant donné que cette route est classée comme route cantonale. Il s'engage néanmoins à intervenir auprès du Chef du Département, M. Jacques Melly, pour obtenir ces renseignements et les communiquer à l'intéressée.

A la suite de remarques formulées par **M. Luc Poletti** concernant la signalisation mise en place à la Rue des Lantses et au Chemin des Ecoliers, M. le conseiller Schroeter fait savoir que les travaux de marquage sont en cours et que certains panneaux devront être enlevés. Cependant, il procédera à une vérification de la signalisation mise à l'enquête publique.

Répondant à une question de **M. Charles Wolf** concernant le coût du marquage routier, M. le conseiller Schroeter précise que le prix d'un panneau de signalisation peut varier de Fr. 1'000.00 à Fr. 2'000.00. Il fait savoir que les frais de marquage au sol sont également importants.

3. APPROBATION DU BUDGET 2016

Aucune question n'étant posée, le Président soumet le budget à l'approbation de l'Assemblée Primaire, laquelle l'adopte à l'unanimité, moins 2 voix contraires et 2 abstentions.

4. PLANIFICATION FINANCIERE 2016-2019

M. le Vice-Président Roth et le Président donnent quelques informations concernant le planning financier et relèvent les éléments essentiels suivants :

- Des investissements importants liés à l'agrandissement de la STEP et à la construction de murs antibruit le long de l'autoroute A9,
- Le renouvellement des conduites d'irrigation.

5. REGLEMENT D'EAU POTABLE : MODIFICATION DES FOURCHETTES

Le Président précise que les points 5 et 6 de l'ordre du jour sont intimement liés. En effet, le Conseil communal doit faire face à d'importants problèmes liés au mode de fonctionnement de la STEP avec l'obligation de l'agrandir pour 2017, tout en maintenant les taxes annuelles d'eau et d'eaux usées à un niveau supportable pour les abonnés.

Des mesures ont été prises quant à son entretien. Actuellement, peu de moyens sont à disposition de la Commune pour éviter les odeurs nauséabondes qui parfois dérangent la population. Au nom du Conseil communal, il adresse à cette dernière toutes ses excuses pour ces nuisances. Pour financer ces travaux d'agrandissement, le Conseil propose de modifier les fourchettes de base des eaux usées, ce qui sera démontré par M. le conseiller Schroeter.

Compte tenu des investissements déjà effectués au niveau du réseau d'eau potable, le Conseil propose de réduire les fourchettes des tarifs de l'eau potable. A l'unanimité, il a décidé de soutenir les propositions qui seront faites par MM les conseillers Alain Hugo et Bruno Schroeter.

M. le conseiller Hugo donne connaissance des réflexions faites en collaboration avec le Service Technique et le Conseil communal :

- lors d'aménagements de routes de quartier, les anciennes canalisations d'eau et d'égouts ont été remplacées,
- l'interconnexion des réseaux d'eau potable avec la Commune de Riddes permet de satisfaire le 1/3 des besoins en consommation de la population de Saxon,
- la conduite principale reliant la station de pompage au réservoir du Pessot a pratiquement été mise à neuf. Il ne reste plus qu'à remplacer une partie de cette conduite au Chemin des Ecoliers, ce qui a d'ailleurs été prévu au budget 2016.

Pour ces motifs, le Conseil a estimé qu'il était tout à fait judicieux de réduire les taxes annuelles d'eau potable. Pour cela, il est nécessaire de fixer de nouvelles fourchettes minimales, selon le document qui a été mis à l'enquête publique et soumis à l'approbation de l'Assemblée Primaire.

6. REGLEMENT DES EAUX USEES : MODIFICATION DES FOURCHETTES

M. le conseiller Schroeter précise les éléments suivants concernant la STEP :

- celle-ci a été construite en 1977,
- la capacité nominale est par période dépassée jusqu'à 120 %, d'où une saturation de nos installations,
- la STEP n'est plus capable de traiter régulièrement et convenablement les eaux usées, d'où une perte de rendement,
- il est prévu la rénovation totale et l'agrandissement de la STEP dès 2016,
- la solution prévoyant l'évacuation des eaux traitées en direction du Rhône n'est pas favorable. Le Conseil a privilégié la variante prévoyant le rejet des eaux traitées dans le Grand Canal. Cette solution permet de bénéficier de subventions plus importantes de la part de la Confédération et du Canton,
- les investissements nets sont devisés entre 7,2 et 7,5 millions,
- la mise à l'enquête publique du projet devrait être faite en 2016 et les travaux devraient débuter en 2017,
- en ce qui concerne les mauvaises odeurs, la biologie a été perturbée par des apports d'eaux usées importants en 2015, d'où la nécessité d'extraire au maximum les boues, chaque deux ou trois jours, avec évacuation de celles-ci le plus rapidement possible,
- pour financer l'agrandissement de la STEP et son amortissement, le Service a besoin d'un montant de Fr. 700'000.00 à Fr. 800'000.00 par année.

Pour ces motifs, le Conseil communal a estimé nécessaire d'augmenter de manière significative la taxe de consommation et dans une moindre mesure les taxes de base des eaux usées. Il précise que, comme pour l'eau potable, une fois ces investissements amortis, les taxes annuelles des eaux usées pourront être réduites, en principe, après 10 ans d'exploitation.

Le Président précise que pour un ménage de quatre personnes, avec une consommation normale, l'augmentation de la taxe eaux-égouts-voirie prévue en 2017 serait de l'ordre de 18%, soit un montant de Fr. 0.50/jour pour permettre de financer la STEP.

Répondant à une question de **M. Jean-Marie Monnerat**, le Président précise que la population actuellement domiciliée est de 5'766 habitants. La charge de dimensionnement à traiter par la STEP était de 3'000 équivalents habitants à sa construction. Elle a été ensuite augmentée à 6'000 équivalents habitants, pour finalement atteindre 14'100 équivalents habitants dès que les travaux d'agrandissement seront terminés, soit une capacité suffisante pour ces 30 prochaines années.

M. le conseiller Schroeter ajoute que les travaux sont également prévus pour réduire les eaux parasites qui surchargent inutilement la STEP.

Répondant à une intervention de **M. Thierry Rausis** concernant la politique de la Commune qui propose d'amortir en 10 ans des installations devant durer 30 ans, le Président répond que les communes sont face à cette problématique du taux d'amortissement qui ne correspond pas à la réalité économique, mais

qui est imposé par le Conseil d'Etat. Son Chef du Département des Finances n'a jamais accepté de déroger au taux de 10 % d'amortissements prévu par le Canton dans l'ordonnance sur la gestion financière des communes.

En relation avec une demande de **M. André Bollin** concernant un éventuel appel à plus-value, le Président précise que le Conseil communal a procédé à une étude sur la possibilité d'appeler tous les propriétaires fonciers en plus-value. Se posait alors le problème des propriétaires ayant déjà participé à un appel en plus-value notamment dans les Mayens, à Sapinhaut, dans les zones industrielle d'Ecône et artisanale des Quiess, au Liarey et au Vacco Est.

Répondant à une question de **Mme Dora Tzaud**, le Président fait savoir que les nouvelles taxes seront appliquées, non pas dès 2016, mais dès 2017. Le besoin se fera sentir seulement dans deux ans, lorsque le gros des travaux aura débuté.

M. Frédéric Vouillamoz propose d'affecter le montant de Fr. 500'000.00 prévu pour la construction de la piscine du Centre des Sources à la STEP. Le Président lui rappelle que le budget ayant été accepté par l'Assemblée Primaire, sa proposition ne peut dès lors pas être acceptée. D'autre part, il s'agit d'un accord global avec le groupe BOAS et les Communes de Riddes et de Saxon. Même si la piscine n'est pas construite à l'heure actuelle, l'engagement de la Commune doit figurer au budget.

Aucune autre question n'étant posée, le Président propose à l'Assemblée Primaire d'accepter les propositions du Conseil communal tendant à réduire les fourchettes « planchers » des tarifs de l'eau potable et d'augmenter les fourchettes des tarifs ainsi que la taxe de raccordement des eaux usées.

Soumises au vote, ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents, moins 5 abstentions.

7. DIVERS

A la suite d'une intervention de **M. Luc Poletti** concernant les travaux de remplacement des conduites au Chemin des Ecoliers, M. le conseiller Hugo précise que les travaux de remplacement de la conduite se font jusqu'en limite de la propriété des privés et que ceux-ci pourront profiter des entreprises adjudicataires pour refaire leurs conduites privées.

Le Président rajoute que la Commune profitera de faire installer des conduites de gaz, car le réseau gaz devrait être connecté en 2017.

Concernant la mise à l'enquête publique de la signalisation 30 km/h sur les routes de plaine, M. le conseiller Schroeter répond à **M. André Bollin** que deux collectrices principales sont maintenues à 50 km/h. Seules les routes à petit gabarit sont concernées par le 30 km/h.

A la suite d'une intervention de **M. Zymer Selmani**, il précise que les véhicules sortant d'une route privée sur une route communale perdent la priorité. Le Président remercie l'intervention de **Mme Dora Tzaud** qui félicite le conseiller responsable de l'éclairage de Noël.

M. Frédéric Vouillamoz remercie également le Conseil pour l'excellent travail et demande dans quelle mesure certaines routes de campagne, notamment

dans le secteur d'Ecône, pourraient être mises à 40 km/h. M. le conseiller Schroeter fait savoir qu'il examinera la question avec la Commission Cantonale de Signalisation Routière.

Concernant le parking payant sur les quais CFF, le Président répond à **M. Luc Poletti** que, dans le cadre de l'achat des quais, les CFF avaient exigé de la Commune la mise en place d'un parking payant.

A la suite d'une proposition de **M. Jean-François Carron** quant à l'instauration d'un Conseil Général à Saxon, le Président répond que les citoyens disposent de tous les moyens légaux pour en faire la demande. Il rappelle toutefois que par trois fois, la population de Saxon a refusé un Conseil Général.

Selon ses propres expériences, M. le Vice-Président Roth relève la difficulté pour trouver des personnes intéressées à participer à des commissions communales et encore plus à un Conseil Général.

M. Raymond Minger relève que, dans l'hypothèse d'un Conseil Général, les 2/3 des personnes présentes à cette assemblée ne seraient pas là ce soir.

Le Président donne quelques informations concernant le Casino, qui a dû fermer en 2015. Deux propositions sont à l'étude, dont une concernant la création d'ambiances musicales et de loisirs. L'autre proposition concerne une école internationale avec possibilité d'achat d'une partie des terrains situés derrière le Casino. Il rappelle :

- que la Commune dispose encore de 35'000 m² autour du bâtiment du Casino,
- que l'entrée en vigueur de l'autorisation de pouvoir jouer au poker dans les Casinos est prévue au 1^{er} janvier 2017,
- que le moratoire pour déposer un nouveau dossier pour un Casino arrivera à échéance en 2020.

Le Conseil cherche actuellement une solution durable, mais avec possibilité de retenir une solution intermédiaire.

Répondant à **M. Edwin Copt** concernant la modification de la LAT, le Président précise que, selon l'appréciation faite par le Canton, la Commune de Saxon aurait un léger surdimensionnement de ses zones. Cependant, les chiffres avancés par le Canton sont faux et reposent sur des statistiques erronées ne tenant pas compte du développement de la Commune depuis ces quinze dernières années. Il annonce d'ores et déjà la modification partielle du plan de zones qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Primaire en 2017 concernant, notamment, l'exclusion de la zone à bâtir des parcelles communales non constructibles.

Aucune autre question n'étant posée, le Président remercie ses collègues du Conseil, les collaborateurs communaux, souhaite ses bons vœux à la population, puis invite les membres présents à partager le verre de l'amitié.

Le Président clôt la séance à 22h00.

Le Président :

Léo Farquet

Le Secrétaire :

Daniel Felley